

Journée GUTenberg 2024, le 16 novembre, à Paris	2
Rapport d'activité : novembre 2023 – novembre 2024	4
Gestion, finances 2024, budget 2025 & cotisations	9
Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire	14
De nouveaux packages sur le CTAN	21
La fonte de ce numéro : Overlock	24
Calendrier	27
Rébus	28
Acronymes	29
Adhésion à l'association	30

NUMÉRO SPÉCIAL Journée 2024

Chères adhérentes, chers adhérents,

ce numéro est tout entier consacré à la Journée GUTenberg, qui aura lieu le 16 novembre prochain, à Paris.

Il ne contient guère que des informations au sujet de l'association, à peine émaillées par les nouveautés publiées par le CTAN en octobre, par un bref article sur la fonte de ce numéro¹... et par la solution tant attendue du rébus de la *Lettre* 53!

La Journée donnera lieu à trois exposés d'un grand intérêt, l'un consacré à un système T_EX (KerT_EX, par son auteur, Thierry Laronde), le suivant aux fontes variables, par Jacques André,

1. Nous espérons que vous l'appréciez. Il s'agit d'Overlock, une fonte de Dario Manuel Muhafara *packagée* par Bob Tennent.

Avez-vous pensé à régler votre cotisation ?

Si vous avez oublié, ce n'est ni trop tard ni difficile :
<https://www.gutenberg-asso.fr/?Adherer-en-ligne>
 Voir aussi page 30.

et le dernier au package `xint` qui permet des calculs de précision arbitraire, par son auteur, Jean-François Burnol. Il y a là de quoi éveiller l'intérêt de tout utilisateur !

Mais surtout, les assemblées générales² qui conclueront la Journée GUTenberg donneront lieu à d'importantes modifications pour l'association. Grâce au travail opiniâtre de son trésorier, François Druel, l'association GUTenberg a reçu de l'administration fiscale un rescrit très argumenté lui signifiant son intérêt général au titre de son caractère éducatif, je cite, « en ce qu'elle permet à la communauté des utilisateurs des logiciels T_EX d'élever son niveau de formation continue ». Il en résultera pour les adhérents un avantage fiscal, puisqu'une partie des cotisations sera déductible du montant de leur impôt sur le revenu.

Néanmoins, ce rescrit impose à l'association des modifications statutaires, qui sont explicitées ci-après. Le conseil d'administration aimerait également, à cette occasion, modifier les règles de cotisation. Nul doute que les finances de l'association seront débattues lors des deux³ assemblées générales clôturant la journée. J'y vois la manifestation de la santé de l'association, et je ne doute pas que les décisions qui seront prises renforceront encore celle-ci⁴.

Je souhaite donc une longue vie à l'association GUTenberg et à ses nombreuses et très concrètes réalisations, désormais reconnues par l'administration.

Bonnes compilations !

Patrick Bideault



JOURNÉE GUTENBERG 2024, LE 16 NOVEMBRE, À PARIS

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la Journée GUTenberg 2024 aura lieu, en présentiel, le samedi 16 novembre

à l'École normale supérieure (ÉNS)
45 rue d'Ulm - 75005 Paris
en salle Henri Cartan⁵.

dont la localisation se trouve sur OpenStreetMap :

<https://www.openstreetmap.org/#map=19/48.84171/2.34449>

Nous prévoyons d'enregistrer les conférences et de les retransmettre en ligne, en direct, comme l'an dernier.

Journée

Le programme de la Journée est le suivant :

09h30-10h00 Accueil et café

10h00-11h00 Exposé sur le système KerT_EX par son auteur Thierry Laronde

11h00-12h00 Exposé sur les fontes variables par Jacques André

12h00-14h00 Repas de groupe proposé au restaurant Mauzac (à régler individuellement)

14h00-15h00 Exposé sur le package `xint` par son auteur Jean-François Burnol

15h00-16h30 Assemblée générale ordinaire

2. Voir la note suivante.

3. *Deux*? Oui, deux assemblées générales. Voir plus loin, et notamment en page 14.

4. L'association compte parmi ses membres des médecins; je ne doute pas qu'ils abonderont dans le sens de mes paroles.

5. Henri Cartan est un mathématicien français. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Cartan.

16h30-17h00 Assemblée générale extraordinaire

17h00-17h30 et plus Moment convivial

Même si la participation à la Journée est gratuite, il est impératif de vous inscrire grâce au formulaire suivant et ce, *jusqu'au jeudi 7 novembre à 21 heures* date de rigueur :

<https://framaforms.org/inscription-a-la-journee-gutenberg-2024-du-16-novembre-1725267106>

Attention ! Seules les personnes inscrites pourront entrer dans les bâtiments de l'ÉNS.

Ce formulaire vous permet aussi d'autoriser ou non la publication de votre inscription à la Journée, ainsi que de vous inscrire pour le déjeuner afin que l'association prenne pour vous une réservation au restaurant Mauzac (à régler personnellement cependant).

Nous espérons pouvoir tenir la Journée en « hybride », avec une retransmission sur l'usuelle instance **BBB**, pour permettre une participation la plus large possible. Nous reviendrons vers vous dès que nous nous serons assurés de la possibilité de pouvoir le faire, et nous publierons le lien de connexion quelques jours avant la Journée.

Assemblée générale ordinaire

LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION GUTENBERG SONT CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Bilan moral, discussion et vote
- Rapport financier 2024 et vote du quitus
- Proposition de budget 2025 et vote
- Proposition de cotisation 2025 et vote
- Sièges à pourvoir au **CA** : candidatures, discussion et vote
- Le futur de GUTenberg : orientation générale pour les années à venir
- Questions diverses et discussion libre

Comme les statuts l'imposent, il nous faut renouveler le **CA** de moitié. Les mandats d'une partie de ses membres seront donc exceptionnellement écourtés pour que la moitié arrivent à échéance dès 2024 et que le système puisse fonctionner régulièrement à partir de 2026. En outre, afin de faciliter ce renouvellement par moitié tous les deux ans, les mêmes statuts prévoient que les membres du **CA** remplaçant des membres démissionnaires ne soient élus que pour la fin du mandat des membres qu'ils remplacent. Cette disposition concerne cette année Bastien Dumont et Yannick Tanguy, élus en 2023 sur les postes occupés jusque-là par Éric Guichard et Christian Hingue, dont le mandat devait se terminer en 2024. La prise en compte de cette disposition nous conduit à modifier ce que nous avons annoncé précédemment sur les listes de diffusion. D'autres membres écourteront leur mandat actuel et sont prêts à se représenter pour un nouveau mandat de quatre ans; ils et elles se déclareront, conformément aux statuts, sur la liste adhérents au plus tard le 9 novembre.

Ces élections sont aussi l'occasion de faire entrer de nouvelles personnes dans le **CA** pour créer de nouvelles dynamiques. L'association, et en particulier le **CA**, manque de bras pour les nombreuses activités de l'association : comme indiqué dans les statuts, n'hésitez pas à soumettre votre candidature au secrétariat⁶ (au plus tard une semaine avant la tenue de l'assemblée générale) et à la présenter aux adhérents, à l'adresse adherents@gutenberg-asso.fr. N'hésitez pas non plus à envoyer vos questions au secrétariat afin que le bureau puisse préparer les réponses avant l'AG ordinaire.

6. secretariat@gutenberg-asso.fr

Assemblée générale extraordinaire

Suite à l'obtention du rescrit fiscal attestant de la reconnaissance d'intérêt général de l'association, nous devons modifier quelques articles des statuts de celle-ci.

LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION GUTENBERG SONT CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Discussion et vote sur la modification des statuts

Vote

Les deux assemblées générales seront ouvertes à tous, mais seuls les membres à jour de cotisation pourront voter.

Pour permettre la participation la plus large, le vote se fera par le système de vote électronique BeLenios⁷. Les votes par procuration ne seront pas possibles mais les scrutins seront ouverts au moins 48 heures avant le début de l'AG et il sera possible de voter en présentiel sans passer par BeLenios.

Les informations sur la Journée seront mises à jour sur la page dédiée du site web de l'association :

<https://www.gutenberg-asso.fr/Journee-GUTenberg-2024>

Nous espérons que nous serons nombreux à nous retrouver enfin pour échanger non virtuellement autour de nos logiciels favoris.

Enfin, pour que l'association continue d'exister, elle a besoin d'adhérents. C'est pour cela que nous renouvelons ce récurrent message, dont l'importance est évidente : si vous trouvez l'association utile, adhérez ! Ça se passe ici :

<https://www.gutenberg-asso.fr/Adherer-a-l-association>



RAPPORT D'ACTIVITÉ : NOVEMBRE 2023 – NOVEMBRE 2024

En vue de l'AG du 16 novembre 2024, voici le rapport d'activité du CA de l'année écoulée ; le précédent, que vous pouvez lire dans la *Lettre* 51, a été publié en octobre 2023⁸.

Ce rapport présente une synthèse des différents comptes rendus des Conseils d'Administration et des rapports d'activité régulièrement publiés dans la *Lettre* GUTenberg.

Gestion de l'association

À la date de rédaction de ce rapport moral, notre association compte un peu plus de 90 adhérentes et adhérents, mais presque 40 de moins quelques semaines auparavant. Au regard de l'histoire de notre mouvement, cet effectif constitue une indéniable vulnérabilité, tant en termes de légitimité qu'en termes de pérennité. Pour remédier à cette situation, le Conseil d'Administration a décidé de lancer des campagnes d'adhésion, notamment en contactant les (éventuellement très) anciennes adhérentes et anciens adhérents. Nous avons envoyé plus de 1600 mails, et environ 500 semblent avoir été délivrés. C'est d'ores et déjà une réussite au vu du nombre d'adhésions enregistrées depuis. À cette relance, nous avons associé un questionnaire que les personnes contactées étaient invitées à remplir afin de nous permettre

7. <https://www.belenios.org/>

8. Et se trouve ici : <https://doi.org/10.60028/lettre.vi51.135>.

de mieux comprendre ce qui les a poussées à ne pas renouveler leur adhésion. Nous en ferons bientôt une analyse plus détaillée.

Nous pouvons nous féliciter de l'adhésion de cinq structures liées à la recherche : la [SMF](#), la [SMAI](#), la [FSMP](#), le [CEREMADE](#) de l'Université Paris-Dauphine et le [LMPA](#) de l'Université du Littoral Côte d'Opale.

En dépit de cette situation préoccupante mais dont nous pensons qu'elle est temporaire, l'utilité de l'association ne saurait être remise en question, au bénéfice tant des utilisateurs et utilisatrices francophones de \LaTeX , que de société toute entière; et cela d'autant moins que les initiatives entamées depuis 2020 commencent à porter leurs fruits.

Trésorerie

Le rapport financier, dont vous pouvez prendre connaissance par ailleurs, rend compte de la gestion de l'association.

La demande de reconnaissance d'intérêt général, qui avait été annoncée lors de notre dernière AG, a reçu un accord de principe le 20 septembre dernier. Cependant, l'administration fiscale conditionne cette reconnaissance à deux modifications de nos statuts et c'est pourquoi, à la suite de notre habituelle AG, notre association tiendra une courte [AGE](#) qui permettra de ratifier les modifications statutaires nécessaires.

Deux bénéfices sont à attendre de cette reconnaissance d'intérêt général. D'une part, cela permettra à toutes les adhérentes et tous les adhérents de recevoir un reçu fiscal leur permettant de déduire de leur impôt sur le revenu 66 % de leurs versements à l'association et, d'autre part, cela rend l'association éligible aux dons faits, par les entreprises notamment, au titre du mécénat.

Publications

Cahiers

Exactement comme l'année dernière, nous redisons ici que le *Cahier* 59 devrait bientôt sortir. Sa publication a été différée à plusieurs reprises, pour de multiples causes : attentes de versions définitives, ennuis de santé du rédacteur en chef, etc.

Le prochain numéro va décrire quelques utilisations peu courantes de \LaTeX : dans le cadre d'ouvrages de droit (par Flora Vern) et de philologie (par Maïeul Rouquette), pour des éditions de textes classiques (par Thomas Savary). Également au programme : une version révisée et augmentée de « Efficacité comparée de \LaTeX et MS Word » (Laurent Bloch), ainsi que d'autres thématiques.

Il nous faut désormais établir les détails pratiques de la souscription sur laquelle l'AG s'est accordée l'année dernière. Là encore, cela a pris trop de temps, et nous manquons encore d'informations pour pouvoir l'organiser.

Lettre

L'année 2023 a vu paraître trois numéros de la *Lettre*. Le contenu de la *Lettre* est toujours très varié : de la communication sur la vie de l'association (comptes rendus de CA et d'AG, etc.) à des articles \TeX niques, en passant par des brèves, un peu de typographie (avec notamment la fonte du numéro), des témoignages, et autres articles divers. La richesse de chaque numéro a dépassé nos prévisions, et nous en sommes très satisfaits. Comme nous l'avons déjà dit, la production des numéros de la *Lettre* demande au comité de rédaction beaucoup de travail et

d'échanges quotidiens. Pour que l'aventure soit encore plus agréable, il ne manque qu'un peu plus de participation extérieure au comité de rédaction... alors n'hésitez pas !

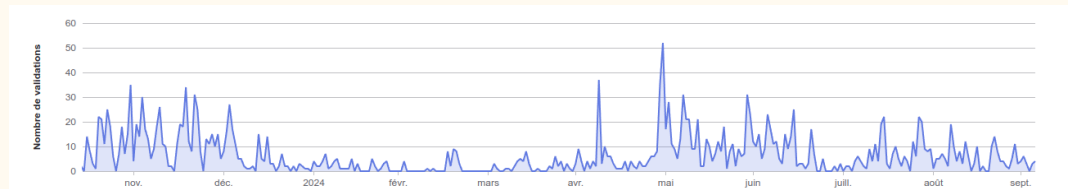
DOI

Comme nous l'expliquions dans le rapport d'activités de décembre 2022, nous avons sollicité le TUG afin d'obtenir des conseils sur l'utilisation de DOI⁹ pour nos publications. Le TUG a proposé de prendre à sa charge l'abonnement au service Crossref¹⁰, abonnement trop onéreux pour les finances de notre association. Ce fut une excellente nouvelle et cela a démontré de nouveau l'intérêt de fédérer les organisations locales des utilisateurs de (L)A^TE_X.

Comme déjà expliqué, grâce au système de publication OJS que nous avons adopté pour mettre en ligne la *Lettre*, la gestion des DOI est triviale et c'est formidable ! Nous annonçons l'année dernière qu'il nous restait à faire de même avec les *Cahiers*, notamment ceux encore hébergés par Numdam (<http://www.numdam.org/journals/CG/>) dont nous avons récupéré la gestion des DOI. Là, c'est un peu plus délicat : il n'a pas toujours été simple de faire communiquer autant de partenaires entre eux¹¹. Nous réfléchissons actuellement à la duplication sur notre plateforme des numéros présents sur Numdam.

Nouvelle version de la FAQ L^AT_EX francophone

En 2023, nous étions très heureux de présenter enfin ce projet lors de notre Journée GUTenberg. Depuis, elle a bien évolué et toutes les pages en anglais ont été traduites en français. Une douzaine de contributeurs y participent régulièrement, avec une palme particulière pour Yannick Tanguy. Des traductions, des améliorations, des nouveautés arrivent quasi quotidiennement.



Cette année d'expérience semble montrer que la solution technique, impulsée et principalement mise en place par Denis Bitouzé, est une réussite.

La FAQ existe désormais aussi en version PDF, vieux rêve de la FAQ francophone. Ceci est le principal fait de Jean-François Burnol (et de Denis Bitouzé). Les PDF sont accessibles sur le site principal de l'association, en modes clair¹² et sombre¹³.

Enfin, comme Jérémy Just n'a pas voulu céder à notre association la gestion du dépôt CTAN relatif à la FAQ francophone, et qu'il a récemment effacé toute mention de celle de l'association, ne laissant apparaître que celle qu'il héberge personnellement, nous avons décidé de créer le dépôt [faq-fr-gutenberg](#). Celui-ci contient une archive des fichiers sources¹⁴ et du dépôt Git, les versions PDF de la FAQ ainsi qu'un fichier README.md.

9. Le DOI, littéralement « identifiant numérique d'objet », est un mécanisme d'identification de ressources. Les publications scientifiques utilisent ce mécanisme pour remplacer les URL qui, comme nous pouvons le constater dans le cadre de notre association, souffrent d'un manque de pérennité.

10. Organisation à but non lucratif jouant le rôle d'agence d'enregistrement et de registre des DOI.

11. Nous tenons à remercier Thierry Bouche qui a toujours fourni les informations nécessaires pour gérer les DOI.

12. <https://www.gutenberg-asso.fr/IMG/pdf/faqlatexgutenberg.pdf.pdf>

13. https://www.gutenberg-asso.fr/IMG/pdf/faqlatexgutenberg_sombre.pdf.pdf

14. En Markdown.

Instance GitLab GUTenberg

Comme expliqué l'année dernière, nous avons choisi de faciliter la production collaborative de la FAQ au moyen d'une plateforme offrant la CI/CD et celle retenue est GitLab; nous avons décidé d'en installer une instance sur le serveur de l'association afin de gagner en autonomie et en capacité.

Cette instance est utilisée pour la production de la FAQ mais elle peut servir plus largement pour héberger des projets liés à \LaTeX gérés via Git. Elle est ouverte à tous (mais les inscriptions sont modérées) et accessible à l'adresse suivante :

<https://gitlab.gutenberg-asso.fr>

Pour l'instant, la plupart des projets du CA de l'association y sont déposés et côtoient des projets personnels. N'hésitez pas à l'utiliser !

Exposés mensuels

Sur une idée de Denis Bitouzé, nous organisons des exposés mensuels. Ils se tiennent en visioconférence, le premier jeudi de chaque mois à 20 heures (hors période estivale et en fonction des disponibilités des orateurs). Nous rendons compte dans la *Lettre* des différents exposés, passés et futurs. À l'heure actuelle, il y a eu douze exposés, tous donnant lieu à une vidéo postée sur nos chaînes de vidéos à la demande (YouTube et tubedu.org).

La liste des exposés donnés à ce jour est la suivante :

- jeudi 3 octobre 2024, à 20h, exposé de Jérôme Lelong intitulé « \LaTeX -Workshop transforme Visual Studio Code en un véritable IDE pour \LaTeX » ;
- jeudi 12 septembre 2024, à 20h, exposé de Maxime Chupin intitulé « Lua \LaTeX , introduction à l'utilisation de quelques *callbacks* » ;
- jeudi 6 juin 2024, à 20h, exposé de Julien Labbé sur son package `overarrows` intitulé « `overarrows`, un package pour créer des flèches personnalisées au-dessus ou au-dessous d'expressions mathématiques » ;
- jeudi 2 mai 2024, à 20h, exposé de Bastien Dumont et Yannick Tanguy intitulé « Fonctionnement de la nouvelle version de la FAQ \LaTeX GUTenberg du point de vue du contributeur » ;
- jeudi 4 avril 2024, à 20h, exposé de Paul Gaborit intitulé « Présentation du package `tabularray` qui permet de réaliser (presque) tous les tableaux » ;
- jeudi 7 mars 2024, à 20h, exposé de Thomas Savary intitulé « Composer comme un pro » ;
- jeudi 1er février 2024, à 20h, exposé de Philippe Michel sur R et \LaTeX ;
- jeudi 11 janvier 2024, à 20h, exposé de Didier Verna sur l'algorithme de Knuth-Plass ;
- jeudi 14 décembre 2023, à 20h, exposé de Victor Sannier sur MetaPost ;
- jeudi 5 octobre 2023, exposé d'Étienne Deparis sur son package `awesomebox` ;
- jeudi 14 septembre 2023, exposé de Thomas Savary sur le package `lua-typo` ;
- jeudi 22 juin 2023, exposé proposant une introduction à Lua \LaTeX par Denis Bitouzé.

Ces exposés ont toujours été de belles réussites avec des contenus de qualité et des moments d'échange très agréables malgré la distance imposée par la visioconférence.

Comme l'année dernière, du fait de la Journée GUTenberg du 16 novembre, l'exposé de novembre n'aura pas lieu mais ceux de décembre 2024 et de janvier 2025 sont déjà planifiés.

De nombreux thèmes sont traités, et nous cherchons activement des orateurs et des oratrices pour les prochains exposés. N'hésitez pas à nous faire remonter vos envies, vos propositions, etc.

Journée GUTenberg 2024

Comme l'année dernière, nous avons décidé d'organiser la Journée GUTenberg en présentiel et à Paris et ce, pour plusieurs raisons :

- cela s'est très bien passé l'an passé;
- le département de mathématiques de l'ÉNS nous fournit gratuitement une salle pour la Journée;
- Paris est un lieu bien desservi de quasi partout en France.

Nous sommes heureux de pouvoir rendre possible ce moment d'échange permettant d'interagir sans medium ordinatoresque.

Comme l'an passé, la participation en présentiel à la Journée nécessite une inscription gratuite. Les exposés et AG seront aussi retransmis en visioconférence afin de permettre la participation du plus grand nombre.

Toutes les informations sont à retrouver sur la page dédiée :

<https://www.gutenberg-asso.fr/Journee-GUTenberg-2024>.

Nous espérons la présence d'un grand nombre de participants.

Mise à jour du serveur

Nous essayons de maintenir à jour nos différents outils informatiques dont la plupart sont *dockerisés*. Cependant, la version Debian 11 (*bullseyes*), utilisée jusque-là, est arrivée à « expiration »¹⁵ en août 2024. C'est pourquoi Maxime Chupin a mis à jour notre serveur, non sans mal, en septembre. Normalement, tout refonctionne correctement, et le support est assuré jusqu'en 2028 !

T_EX et son monde

Sondage

En janvier 2023, nous avons mis en ligne un sondage sur l'utilisation de (L^A)T_EX dans le monde francophone. C'est une reprise de ceux qui avaient déjà été proposés en 2005 puis en 2010, en les augmentant et en essayant de les améliorer. Nous avons annoncé ce sondage sur la liste de diffusion des adhérents de l'association, mais aussi sur les différents services Web relatifs à (L^A)T_EX (gut@ens, Syracuse¹⁶, fr.comp.text.tex, <https://texnique.fr/>, [Twitter](https://twitter.com/GUTenberg_TeX)¹⁷, [Mastodon](https://mstdn.org/@GUTenberg_TeX)¹⁸, etc.). Quelques temps plus tard, nous avons également sondé quelques laboratoires de recherche en mathématique. Nous avons obtenu plus de 600 réponses. Un groupe de travail a été constitué pour en produire une analyse détaillée. Le travail est en pause faute de participant moteur. Philippe Michel a notamment produit toute une analyse statistique très intéressante. Il s'agit désormais d'en rédiger un rapport et une analyse. Avis aux amateurs et amatrices !

15. C'est-à-dire que les mises à jour de sécurité n'étaient plus assurées par l'équipe de Debian.

16. https://pouet.chapril.org/@gutenberg_tex

17. https://twitter.com/GUTenberg_TeX

18. https://pouet.chapril.org/@gutenberg_tex

Communication

Nous continuons notre effort de communication vers les adhérents et vers le monde T_EX francophone en général. Nous essayons aussi de construire nos réseaux, notamment avec nos différents comptes Mastodon, Twitter, Tube¹⁹, et TubEdu.org²⁰.

Dans le monde du libre

Acteurs de monde du libre, nous pensons important d'y développer des liens. Cela se fait, mais peut encore être amélioré. Par exemple, nous avons représenté l'association en mars 2024, aux côtés de Cédric Pierquet et Christophe Poulain, lors de l'atelier : « L_AT_EX? Je m'y mets dès demain ! » à l'occasion de la Journée du Libre Éducatif²¹. Nous sommes très heureux que L_AT_EX ait été dans ce contexte mis en lumière par ces deux contributeurs d'exception.

Mentionnons aussi que quasiment tous les « samedis du libre » organisés par l'association Parinux²², l'association est représentée, essentiellement par Yannick Tanguy et Patrick Bideault. Cette équipe de choc peut être renforcée : avis aux amateurs !

Maxime Chupin (secrétaire adjoint)



RAPPORT DE GESTION, RAPPORT FINANCIER 2024, BUDGET 2025, PROPOSITION DE COTISATIONS

Rapport de gestion 2024

Monsieur le président, cher Patrick, madame et messieurs les membres du bureau, mesdames et messieurs les administrateurs, mesdames et messieurs les membres de l'association, mesdames et messieurs les participants à la Journée GUTenberg, chers amis.

Après une année 2023 passée à prendre en main la trésorerie et à découvrir les arcanes du fonctionnement de l'association, j'ai pu en 2024 suivre le plan que je vous avais annoncé l'an dernier et mener à bien les deux projets alors présentés, à savoir l'obtention de la reconnaissance d'intérêt général pour l'association et la tenue de la trésorerie selon les dispositions du plan comptable associatif en vigueur, ces deux projets étant connexes.

J'ai ainsi passé une partie de l'été à écrire une demande de rescrit et à rassembler les pièces nécessaires, ce qui m'a permis de transmettre le 29 juillet à l'administration fiscale un dossier qu'elle a étudié avant de nous donner le 20 septembre dernier une réponse favorable, sous réserve de procéder à deux modifications mineures de nos statuts. D'ailleurs, comme vous l'avez noté, une AGE va se tenir aujourd'hui même afin d'entériner lesdites demandes. Il est à noter que la forme de notre demande (un rescrit) engage l'administration fiscale qui ne peut plus s'y opposer. Le caractère d'intérêt général nous est donc acquis. Comme le détaille la convocation à l'AGE, cela offre quelques avantages pour les membres et pour les donateurs.

Par ailleurs, j'ai profité de cette année pour tenir la trésorerie de l'association en respectant le plan comptable associatif. Cela permet de tenir une comptabilité en partie double et de présenter un compte de résultat et un bilan conformes à la réglementation en vigueur. Ces

19. <https://www.youtube.com/@associationgutenberg5336>

20. <https://tubedu.org/c/gutenberg/videos>

21. <https://journee-du-libre-educatif.forge.aeif.fr/>

22. <https://parinux.org>

documents sont résumés dans la synthèse analytique annexée au présent rapport²³. Ce qui peut paraître lourd à première vue, nous donne en réalité la souplesse nécessaire au traitement des dons et legs auxquels nous pouvons désormais prétendre. Notons au passage que cet engagement oblige à utiliser le mécanisme de l'exercice comptable. Autrement dit, il faut formaliser une date de début et une date de fin des *années comptables*, ce qui sera fait au cours de l'AGE qui se déroulera à l'issue de cette AG ordinaire.

Bien entendu, je ne fais pas cette comptabilité à la main et au moment de choisir la solution technique me permettant d'atteindre l'objectif auquel je m'étais engagé, j'ai anticipé la reconnaissance d'intérêt général, car je savais que si nous l'obtenions, nous aurions à générer d'une part des reçus fiscaux à diffuser aux membres et d'autre part, une liasse à transmettre à l'administration fiscale. Le résultat de mes recherches a fait porter mon choix sur Paheko, dont une version libre est disponible à l'installation sur un serveur. Pour cette première année d'utilisation, par facilité autant que par convenance, j'ai installé ledit logiciel sur un serveur personnel. S'il advenait qu'une instance vienne à être installée sur les serveurs de l'association, j'y transférerai les données déjà existantes, bien entendu.

À ce stade, il est légitime de vous demander pourquoi je n'utilise pas le fameux DoLibarr actuellement en place. Quatre raisons à cela : d'une part, je trouve ce logiciel lourd et peu pratique, d'autre part et bien qu'un module de comptabilité soit disponible, je n'ai jamais réussi à le faire fonctionner comme je le voulais (c'est-à-dire avec un plan comptable associatif), de plus personne dans la communauté des utilisateurs de ce logiciel n'a daigné porter attention à mes demandes d'aides (j'ai remarqué à ce propos qu'une partie de ladite communauté se compose non pas d'utilisateurs finaux mais d'intégrateurs) et enfin, présenté comme généraliste, DoLibarr s'adresse en réalité aux entreprises et n'est pas dédié aux associations ce qui le rend difficile d'utilisation à mes yeux.

Mais revenons à nos moutons ! Cette année, j'ai utilisé Paheko uniquement pour la partie comptabilité, mais depuis le 1^{er} novembre, j'utilise le module de gestion des membres afin de pouvoir suivre les versements des cotisations et la gestion des fameux reçus fiscaux.

À ce propos, une dernière question de détail reste à régler concernant l'assiette de déduction fiscale à appliquer pour les cotisations conjointes avec le TUG, puisque nous reversons au TUG une partie des sommes qui nous sont versées. Je vais donc profiter de l'exercice 2024-2025 pour tirer cela au clair avec l'administration fiscale, de façon à pouvoir faire parvenir en temps utile des reçus fiscaux pour l'année 2025 à tous les membres de l'association. Ces reçus seront générés et envoyés directement par le logiciel Paheko au cours du mois de janvier 2025. Les implications concernant le traitement et la gestion des reçus fiscaux sont traités dans la convocation à l'AGE.

L'appropriation et la gestion de toute cette tringlerie risquant de me prendre un peu de temps, je ne vous propose pas de projet d'envergure pour la trésorerie de l'association en 2025. Je m'attacherai cependant à rationaliser ce qui peut l'être, en particulier le traitement des factures que nous réglons désormais majoritairement par virement bancaire. Cela sera également le cas du traitement des adhésions des labos qui passent par Chorus Pro car, je dois vous l'avouer, je ne suis pas encore très à l'aise avec ce mastodonte de la commande publique mais j'ai bien l'intention de poncer le truc, foi de François ! Un dernier point reste à traiter : la clôture du compte de l'association encore ouvert à la Banque Populaire. Cela demande de la coordination avec notre président qui, seul, dispose de la signature, et dont l'année a été bien occupée. Cela étant dit, mis à part le fait que laisser dormir de l'argent qui pourrait travailler ne relève pas d'une gestion saine, il va s'agir de réaliser maintenant un engagement pris lors de l'AG 2023.

23. Voir figure 1 page 12

Rapport financier 2024

Passons maintenant au rapport financier. Au titre des produits de l'association, il convient tout d'abord de noter que le nombre de cotisants est en légère hausse, grâce à la belle opération d'enquête et de relance orchestrée par plusieurs membres de l'association, sous la houlette de Denis. Le montant des cotisations est en hausse. Cela s'explique par le fait que nous avons cette année plus d'institutions et plus de cotisants conjoints GUTenberg et TUG. De même, lors de la dernière AG certains d'entre-vous ont pu acquérir des *Cahiers* pour un montant qui, naturellement, apparaît au titre des produits de l'association.

Par ailleurs, lors de l'AG de 2023, je vous avais informés avoir réussi à reprendre la main sur les comptes que l'association détient à la Société Générale et qui sont au nombre de trois : un compte courant, un compte sur livret et un compte titre. Le compte titre ne comporte qu'une seule ligne, 95 parts d'une Sicav monétaire de la Société Générale. Autrement dit, un placement de père de famille à risque très faible. Il s'agit d'un placement dit accumulatif et c'est ce qui explique l'augmentation de 2023 à 2024. Le compte sur Livret quant à lui est rémunéré et nous percevons au 1^{er} janvier les intérêts de l'année précédente. C'est ce qui explique la ligne *intérêts de placements* dans les produits de l'association pour l'exercice 2023-2024.

Au titre des charges, les diverses mesures d'optimisation annoncées l'an dernier ont porté leurs fruits et on voit que les charges courantes de l'association sont en baisse par rapport à 2023. Cela doit, toutefois, être apprécié à périmètre constant car sur l'exercice 2024 apparaissent les charges de l'AG 2023, ce qui s'explique par le fait que les dépenses sont engagées avant l'AG et comptabilisées après²⁴.

Enfin, il convient de noter que le TUG nous facture ses cotisations à terme échu, sur la base de l'année civile. En clair, ils nous font parvenir leur facture en fin d'année, ce qui, étant donnée notre date de clôture des comptes, correspond au début de l'exercice comptable. Pour plus de facilité, notre président a demandé au TUG d'anticiper sa facture de 2024. L'inconvénient est que cette année nous avons réglé deux factures sur un seul exercice, l'avantage est que cela ne se reproduira plus et qu'ainsi la situation se stabilisera.

En conclusion, l'exercice comptable de l'association laisse apparaître pour 2023-2024 un résultat positif de 1377,10 €, que je vous propose d'affecter en report à nouveau.

Mesdames et messieurs, c'est sur ce rapport de gestion que vous avez maintenant à vous prononcer par le vote du quitus.

Budget 2025

En ce qui concerne les ressources de l'association, je vous propose de nous fonder sur une hypothèse ambitieuse de 4000,00 € de cotisations. Cette hypothèse s'appuie sur le postulat que les cotisants de 2024 reconduiront leur cotisation en 2024 et que, peut-être, nous aurons des institutions en plus grand nombre.

En ce qui concerne les charges, elles se composent, pour l'essentiel, des charges techniques permettant de faire fonctionner notre association. Par prudence, j'ai légèrement augmenté les montants en prévisions de hausses dues à la prise en compte de l'inflation. Par ailleurs, j'ai pris en compte le projet de mise en œuvre d'un serveur *Discourse* et l'hébergement d'une instance de *Paheko* sur le système informatique de l'association, ce qui pourrait demander des capacités supplémentaires. De même, le cas échéant, nous pourrions étudier l'opportunité de mettre à nouveau en place un miroir du *CTAN*.

24. D'ailleurs, ce sera encore le cas cette année. Alors, oui, techniquement, je pourrais les traiter en *charges constatées d'avance* mais, honnêtement, ça me barbe !

Concernant le TUG, l’augmentation est dûe au postulat concernant les ressources. Si nous avons plus de cotisations conjointes GUTenberg + TUG, les reversements à leur faire seront également plus importants.

La ligne consacrée à la Journée GUTenberg 2024 a pour objectif de financer la journée que nous sommes en train de vivre aujourd’hui même. Certes, les locaux et une partie de la logistique sont mis à notre disposition, mais quelques frais restent la charge de l’association et, comme vous le savez, il est d’usage de défrayer les intervenants de la Journée.

Enfin, je propose de reconduire la cotisation de l’association à l’APRIL et d’ajouter une contribution au fonctionnement du logiciel Paheko, puisque nous l’utilisons.

Tout cela nous permettra de faire fonctionner l’association, comme nous le faisons depuis 2020, c’est-à-dire de façon dynamique et sympathique.

Mesdames et messieurs, c’est ce budget qu’au nom du CA je vous propose d’adopter.

FIGURE 1 – Présentation comptes GUTenberg 2024

Comptabilité exercice 2023-2024		Rappel 2023	Budget 2025			
Produits de l'association			Produits de l'association			
	Montants (€ TTC)	Remarque		Montants (€ TTC)	Remarque	
Cotisations 2024	4 560,00 €	89 adhérents en 2024 contre 86 en 2023, mais plus de labos et de TUG	3 565,00 €	Cotisations 2025	4 000,00 €	Ajusté au vu des cotisations 2024
Ventes de Cahiers (AG 2023)	70,00 €	Au cours de l'AG 2023		Intérêts des placements	650,00 €	
Intérêts des placements	864,51 €					
Total produits 2023-2024	5 494,51 €			Total produits 2023-2024	4 650,00 €	
Liquidités de l'association						
Solde CC Banque Populaire	7 222,46 €	Doit être fermé	7 042,46 €			
Solde CC Société Générale	3 472,18 €	Solde au 31 octobre 2024	232,46 €			
Solde compte Paypal	875,20 €	Solde au 31 octobre 2024	3 587,33 €			
Patrimoine de l'association						
Cpte sur livret SG	9 842,93 €	Ces deux comptes détiennent les	9 549,86 €			
Compte titres SG	10 069,43 €	réserves de l'association	9 692,99 €			
Stocks de l'association						
Cahiers		Restent à déterminer				
Autres						
À préciser						
Charges de l'association			Charges de l'association			
Hébergement (OVH)	(553,76) €	(405,57) €	Hébergement et technique (OVH)	(750,00) €	En prévision de la mise en place de Discourse	
Frais Paypal	(3,66) €	(42,52) €	Frais Société Générale et Stripe	(150,00) €		
Frais Banque Populaire	- €	(14,00) €	Frais de siège (les Tricolores)	(200,00) €	Avec provision pour augmentation des tarifs	
Frais Société Générale	(143,00) €	(78,00) €	Journée GUTenberg 2024	(450,00) €		
Frais Stripe	(25,70) €		Reversement TUG	(1 500,00) €		
Frais de siège (les Tricolores)	(193,10) €	(193,10) €	Projet de traduction du TUGBoat	(50,00) €	3 comptes Degal. Projet sous réserve de validation	
Frais AG 2023	(112,77) €		Contribution Paheko	(50,00) €	Proposition du trésorier	
Impression Lettre 51	(241,20) €		Cotisation Patinux ou April	(50,00) €		
Fournitures administratives	(14,86) €	(64,89) €				
Frais divers	(157,84) €	(97,70) €				
Intervenants Journée + pot	(191,52) €		Total dépenses	(3 510,00) €		
TUG 2023	(1 095,35) €					
TUG 2024	(1 334,65) €					
Cotisation April	(50,00) €					
Total dépenses	(4 117,41) €					
Résultat 2024 (produits - charges)	1 377,10 €		Résultat 2023 (produits - charges)	1 140,00 €		

Proposition de cotisation

Il nous faut maintenant décider du montant des cotisations pour l’année 2025. Alors que l’année dernière, au nom du CA, je vous avais proposé de les maintenir inchangées, deux paramètres ont évolué depuis et nous devons en tenir compte.

Le premier paramètre est l’inflation. Depuis de nombreuses années maintenant, les différents niveaux de cotisation de l’association sont inchangés. Or, depuis 2019, l’inflation a fait augmenter le coût de la vie de 16,2 %, ce qui, bien entendu, impacte les charges de l’association. Il serait donc normal d’intégrer cette augmentation à nos différents niveaux de cotisation.

Le deuxième paramètre est interne et consiste à prendre en compte la reconnaissance d’intérêt général obtenue cette année et qui permet de déduire 66 % des versements effectués de l’impôt sur le revenu.

La prise en compte de ces différents paramètres permettrait de proposer une cotisation 2025 calculée à pression pécuniaire constante et qui serait d’un montant de 103 € pour une

personne physique ce qui, une fois tenu compte de la déduction fiscale, ramène le coût réel à 35 €, c'est-à-dire la cotisation 2024 actualisée de l'inflation.

Il va sans dire que ce niveau de cotisation est manifestement trop élevé et qu'il serait illusoire de le porter au vote. C'est pourquoi nous ouvrons la discussion sur ce sujet.

Afin que nous puissions toutes et tous nous faire une idée des impacts de la déduction fiscale des cotisations, je vous propose la grille ci-dessous :

simulation de cotisation	Avant déduction (€)	Après déduction (€)
Personne physique, exemple 1 (prise en compte de l'inflation)	35	12
Personne physique, exemple 2 (cotisation augmentée)	50	17
Personne physique +TUG, exemple 1 (prise en compte de l'inflation)	111	38
Personne physique +TUG, exemple 2 (cotisation augmentée)	125	43
Personne physique à tarif réduit		
Personne physique à tarif réduit +TUG		
Association d'étudiants		
Organisme ou association à but non lucratif		
Personne morale à but lucratif		

Pour ce qui concerne les dons²⁵, bien entendu, ils sont laissés à la discrétion des donateurs et, selon l'expression consacrée, il n'y a pas de petits dons. Néanmoins, le système de paiement que nous utilisons permet de faire, en plus des dons ponctuels, des dons réguliers. Je vous propose d'adopter l'échelle que propose Framasoft²⁶ :

Pour les dons unitaires : 30 €, 50 €, 75 €, 100 € et autre (case vide à remplir par le donateur).

Pour les dons mensuels : 5 €, 10 €, 25 €, 50 € et autre (case vide à remplir par le donateur).

Mesdames et messieurs, la parole circule en ce qui concerne la fixation des différents niveaux de cotisation pour 2025.

François Druel (trésorier)



25. Je rappelle qu'un don n'est pas une cotisation. À ce titre, un don ne donne ni siège à l'AG, ni voix délibérative. Cela dit, les adhérents de l'association peuvent, s'ils le souhaitent, faire également des dons.

26. Les dons mensuels s'entendent renouvelables par tacite reconduction.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Pourquoi faut-il tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire ?

Contexte et objectifs

À la condition d'être reconnues d'intérêt général ou d'utilité publique, les associations peuvent délivrer à leurs membres et donateurs des reçus fiscaux correspondant aux versements effectués au titre de cotisations ou de dons. Ces documents permettent aux membres de déduire de leur impôt sur le revenu les sommes versées, à hauteur de 66 %.

Lors de l'AG du 18 novembre 2023, il avait été annoncé que le trésorier effectuerait au nom de l'association une demande de reconnaissance d'intérêt général auprès de l'administration fiscale. Cela a été fait le 29 juillet, au moyen d'une demande de rescrit. Le 20 septembre dernier, l'administration fiscale nous a donc fait parvenir un avis qui reconnaît que notre association est bien d'intérêt général et qu'à ce titre, nous sommes habilités à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux permettant aux adhérents et aux donateurs de profiter des dispositions prévues par les articles 200 1b et 238 bis 1 du Code des impôts.

Cependant, au terme de l'examen mené par ladite administration, il apparaît que nos statuts devraient donner plus clairement l'assurance que ni les adhérents ni les administrateurs de l'association ne perçoivent ni salaire, ni indemnité, ni rémunération pour quelque raison que ce soit. Même si cela peut sembler évident pour des activités associatives, l'administration fiscale nous demande de l'indiquer explicitement dans nos statuts, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Par ailleurs, l'administration fiscale nous suggère de modifier la rédaction de l'article 13 des statuts de l'association, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'article 261-7-1^o-d du Code général des impôts. Autrement dit, il faut préciser qu'en cas de dissolution de l'association, les membres ne peuvent être attributaires de l'actif net, sauf reprise de leurs apports.

Enfin, puisque nous sommes dans l'obligation de tenir une AGE cette année, nous allons en profiter pour procéder à une modification mineure des statuts concernant la date de clôture de l'exercice comptable de l'association.

Effets de la mise en conformité

Comme vous vous en doutez, ce n'est que sous couvert des réserves émises que l'administration fiscale accepte de reconnaître à l'association GUTenberg le caractère d'intérêt général. La mise en conformité de nos statuts, suivie de l'information de l'administration fiscale, suffit à reconnaître le caractère d'intérêt général. Nous n'aurons pas de nouvelle demande à effectuer. C'est donc une procédure simple mais, comme vous le savez certainement, seule une AGE peut procéder à la modification des statuts.

En pratique, ce nouveau statut va permettre aux membres de déduire 66 % des versements (cotisations et dons) effectués en faveur de l'association. Cela va se passer en quatre temps :

Temps 1 : paiement par les membres de la cotisation et (le cas échéant) versement de dons.

En cas de règlement à tempérament de la cotisation, le reçu délivré (cf. exemple à la figure 2 page ci-contre) tiendra compte de la totalité des sommes versées au cours de l'année civile écoulée;

Temps 2 : émission par l'association d'un reçu fiscal (ce reçu est généré en début d'année courante pour les versements effectués l'année précédente);

FIGURE 2 – Exemple de reçu fiscal

Groupe francophone des utilisateurs de Tex, LaTeX et logiciels compagnons (dite association GUTenberg)
 Numéro Siren : 384 277 653
 c/o Les tricolores — 15 rue des Halles — 75001 Paris
tresorerie@gutenberg-asso.fr <https://www.gutenberg-asso.fr/>

Merci pour votre soutien !

Il vous permet de déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Comment déclarer ?

Vous devez utiliser la [déclaration complémentaire 2042-RICI](#). Lors de la déclaration en ligne, cochez à l'étape 3 la case « Réductions et crédits d'impôts » située dans la rubrique « Charges ».

Inscrivez la somme de dans la case

Conservez ce reçu au moins 3 ans. N'envoyez ce reçu au service des impôts que si vous déclarez vos impôts avec un formulaire papier. Aucun envoi n'est nécessaire pour les déclarations sur Internet.

Reçu des dons et versements effectués par les particuliers au titre des articles 200 et 978 du code général des impôts

Numéro d'ordre du reçu : N°5

Bénéficiaire des versements	Nom :	Groupe francophone des utilisateurs de Tex, LaTeX et logiciels compagnons (dite association GUTenberg)
	Adresse :	c/o Les tricolores — 15 rue des Halles — 75001 Paris
	Type :	Organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique
	Numéro SIREN ou RNA :	Numéro de Siren : 384 277 653
	Objet :	L'Association, qui a un caractère scientifique, se donne pour objet de regrouper les utilisateurs francophones de TeX et les passionnés de typographie numérique employant notamment ces logiciels ; 2. de promouvoir l'utilisation de TeX, notamment grâce à l'information du public et du secteur de l'édition ; 3. de favoriser les échanges techniques entre utilisateurs de TeX, ainsi que d'améliorer la facilité d'utilisation et la qualité des logiciels ; 4. de favoriser les échanges au sujet de la typographie en général, et particulièrement de ses applications à l'édition numérique ; 5. de contribuer aux recherches en matière de typographie et d'édition numérique, ainsi qu'au développement de TeX par tous moyens ; 6. d'offrir à ses adhérents et plus largement aux utilisateurs de TeX un ensemble de services aidant à la connaissance et à l'utilisation de TeX et de son environnement, dans la mesure des moyens dont elle dispose ; 7. d'organiser ou de participer à des actions d'intérêt général, à des manifestations de formation et de promotion et à la tenue de congrès ; 8. de fournir toute information sur les sujets relevant de son objet à ses adhérents et au public, et notamment de constituer à ces fins des archives documentaires ; 9. de contribuer par tout moyen au rayonnement de TeX.

Donateur	Nom :	
	Adresse :	

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de : trente euros (**30,00 €**).

Date du versement ou du don : cumul 2024

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article : [X] 200 du CGI

Forme du don :	Don manuel
Nature :	Numéraire
Mode de versement :	Virement, prélèvement, carte bancaire, ou autre

Date du reçu : 18/10/2024

1/1

Temps 3 : au moment de la déclaration des revenus, déclaration par les adhérents des sommes portées sur le reçu fiscal et conservation dudit reçu ;

Temps 4 : intégration des sommes versées au calcul de l'impôt sur le revenu (voir exemple figure 3 page suivante).

Bien entendu, la prise en compte de ce mode de fonctionnement suit la temporalité qui est celle de la gestion de l'impôt sur les revenus. Pour rappel, chacun de nous déclare au cours du premier semestre de l'année n les revenus perçus au titre de l'année $n - 1$. C'est à ce moment-là qu'il conviendra d'indiquer les versements faits à l'association au cours de ladite année $n - 1$ (voir figure 2). Puis l'administration fiscale calcule le montant de l'impôt et c'est à ce moment-là que les versements faits à l'association seront pris en compte (voir figure 3 page suivante) et viendront diminuer les sommes dues à l'État.

FIGURE 3 – Exemple de prise en compte des montants versés dans l'avis d'impôts

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	150	150	99	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 99

Il convient d'apporter trois précisions d'ordre plus général. D'une part, la déclaration des sommes versées à l'association, si elles impactent le montant de l'impôt, n'ont aucun effet sur son recouvrement par l'administration fiscale (en particulier pour celles et ceux dont l'impôt sur le revenu est prélevé à la source). D'autre part, pour les membres de l'association non soumis à l'impôt sur le revenu, la déclaration des sommes versées ne donne pas lieu à crédit d'impôt. Enfin, la réduction d'impôt s'applique dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Enfin, pour être précis : les reçus générés automatiquement par le logiciel de comptabilité sont nominatifs et indiquent les sommes versées individuellement. Exemple : Robert 30 €, Bernadette 95 €, mais d'autres possibilités existent : Raymond 240 € (30 € de cotisation et 210 € de dons puisque nous sommes dorénavant habilités à en recevoir), Ginette 100 € de dons sans cotisation, etc.

Pour l'association, s'ajoute une obligation de déclaration des dons reçus auprès de l'administration fiscale. Le logiciel de gestion mis en place l'an dernier gère cette contrainte.

Effets de la modification de la date de clôture de l'exercice

De longue date, notre association tient son assemblée générale à l'occasion de la Journée GUTenberg qui, généralement, se déroule à la fin de l'année. De plus, comme en dispose l'article 8.1 des statuts, faute de convocation régulière, l'AG se déroule « de plein droit le dernier samedi du mois de novembre ». Il revient à l'AG d'approuver les comptes (article 8.3 des statuts). Pour approuver les comptes, il convient préalablement de les arrêter. Or, tels que rédigés actuellement, nos statuts ne fixent pas la date d'arrêt des comptes.

En fixant la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre, cela laisse deux mois au bureau pour procéder à la clôture des comptes et à la mise en forme des différents documents à soumettre à l'AG.

Projet de nouveaux statuts

Les modifications proposées consistent en des ajouts uniquement, signalés ci-dessous par de l'italique.

Modification de l'article 9 des statuts : Conseil d'administration

Rédaction actuelle

L'Association est administrée par un **CA** composé de douze membres au maximum. Les membres de cette instance sont élus pour quatre années par l'Assemblée Générale des adhérents. Le CA est renouvelé par moitié, tous les deux ans. Chaque membre est rééligible pour une durée maximale de douze années consécutives.

En cas d'empêchement, de désistement ou de révocation de l'un des membres élus du CA, la prochaine Assemblée Générale peut élire un candidat pour le terme restant à courir avant l'échéance du mandat qu'il reprend.

Rédaction proposée au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Association est administrée par un CA composé de douze membres au maximum. Les membres de cette instance sont élus pour quatre années par l'Assemblée Générale des adhérents. Le CA est renouvelé par moitié, tous les deux ans. Chaque membre est rééligible pour une durée maximale de douze années consécutives.

En cas d'empêchement, de désistement ou de révocation de l'un des membres élus du CA, la prochaine Assemblée Générale peut élire un candidat pour le terme restant à courir avant l'échéance du mandat qu'il reprend.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sur justificatifs sont seuls possibles. Ils sont retracés dans un état annexé aux comptes annuels.

Commentaire explicatif

L'ajout d'un simple paragraphe dans un article existant permet d'éviter de renuméroter tous les statuts. Le choix de l'article 9, qui est de portée générale quant au CA, semble aussi simple que clair.

La mention du remboursement des frais entérine une situation existante et ne change rien à la pratique actuelle puisque les frais remboursés apparaissent déjà dans la comptabilité de l'association.

Modification de l'article 13 des statuts : Dissolution de l'association

Rédaction actuelle

Hors les cas prévus par la réglementation en vigueur, la dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une AGE convoquée à cet effet. Pour ce faire, une majorité des deux tiers des adhérents à jour de leur cotisation doit être obtenue. En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'AG. L'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme à but non lucratif, français ou étranger, dont l'objet social est proche de celui de la présente Association, par exemple les autres groupes d'utilisateurs de T_EX.

Rédaction proposée au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Hors les cas prévus par la réglementation en vigueur, la dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une AGE convoquée à cet effet. Pour ce faire, une majorité des deux tiers des adhérents à jour de leur cotisation doit être obtenue. En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'AG. L'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme à but non lucratif, français ou étranger, dont l'objet social est proche de celui de la présente Association, par exemple les autres groupes d'utilisateurs de T_EX. *Les membres ne peuvent être attributaires de l'actif net, sauf reprise de leurs apports.*

Commentaire explicatif

La phrase ajoutée est celle, mot pour mot, proposée par l'administration fiscale dans son avis du 20 septembre. Notons que l'actif net est une notion comptable qui permet d'estimer la valorisation d'une entité (en se fondant sur la valeur des biens et le montant des liquidités). En clair, cette phrase indique qu'en cas de dissolution de l'association, les membres ne peuvent pas se partager les biens (ou les liquidités) de l'association, sauf à prouver qu'ils les avaient apportés auparavant.

Modification de l'article 9.3 : Fonctionnement du CA

Rédaction actuelle

Le CA met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'AG. Il gère et administre l'Association conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées. Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes ou opérations que les statuts ne réservent pas à l'AG. En outre, il arrête les projets de délibération soumis à l'AG. Il prépare le budget prévisionnel de l'Association à soumettre à l'approbation de l'AG. Il arrête les comptes, les soumet à l'approbation de l'AG et propose l'affectation du résultat. Il accepte les donations et les legs dans les conditions prévues à l'article 910 du code civil.

S'il y a lieu, il propose à l'AG la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce et qui exercent les missions prévues aux articles L. 823-9, L. 612-3 et L. 612-5 du même code. Le cas échéant, il fixe les conditions de recrutement et de rémunération des salariés de l'Association. Le CA décide, s'il le juge utile, la création de commissions de travail fonctionnant suivant des modalités fixées par le règlement intérieur. Il décide de l'emploi des fonds de l'Association, autorise toute acquisition ou vente d'immeubles, de valeurs mobilières, d'objets mobiliers, toute hypothèque ou tout nantissement. Sous réserve de ratification par la plus prochaine AG, il peut passer tous les accords ou contrats pour poursuivre les buts de l'Association tels que définis à l'article 3.

Le CA applique les décisions de l'AG. Il dirige l'Association dans l'intervalle des Assemblées générales et réalise tous les actes conservatoires et d'administration nécessaires à son bon fonctionnement. En particulier, il convoque l'AG ordinaire. Le CA se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres ou du quart des membres de l'Association. La participation du tiers, au moins, des membres du CA est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le calcul de ce quorum, les pouvoirs ne comptent pas.

Sont réputés présents au sens du paragraphe précédent les membres du CA qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale, dans des conditions précisées par le règlement intérieur. Le vote par procuration est autorisé. Chaque administrateur peut détenir deux pouvoirs au plus. À moins que les présents statuts n'en disposent expressément autrement, les délibérations du CA sont acquises à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme suffrages exprimés, ni les votes blancs ou les votes nuls en cas de scrutin secret. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et le secrétaire de séance ou, en cas d'empêchement, par un autre membre du bureau. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Toute personne dont l'avis est utile peut être appelée par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du CA. Toutefois, dès qu'un administrateur le demande, le Conseil délibère à huis clos.

Les membres du CA communiquent notamment au moyen de listes de diffusion hébergées et archivées sur le site de l'Association. Les membres du CA peuvent démissionner avant la fin de leur mandat, à condition d'en informer les autres membres de ce même Conseil, ainsi que les adhérents sur la liste de diffusion de l'Association. Tout membre du CA qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. La démission du CA est également constatée en cas de perte de la qualité de membre de l'Association. Dans les deux cas, les adhérents devront en être informés de la même manière que pour une démission expresse.

Rédaction proposée au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le CA met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'AG. Il gère et administre l'Association conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées. Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes ou opérations que les statuts ne réservent pas à l'AG. En outre, il arrête les projets de délibération soumis à l'AG. Il prépare le budget prévisionnel de l'Association à soumettre à l'approbation de l'AG. Il arrête les comptes, les soumet à l'approbation de l'AG et propose l'affectation du résultat. Il accepte les donations et les legs dans les conditions prévues à l'article 910 du code civil.

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Le CA arrête les comptes de l'association chaque année le 30 septembre.

S'il y a lieu, il propose à l'AG la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce et qui exercent les missions prévues aux articles L. 823-9, L. 612-3 et L. 612-5 du même code. Le cas échéant, il fixe les conditions de recrutement et de rémunération des salariés de l'Association. Le CA décide, s'il le juge utile, la création de commissions de travail fonctionnant suivant des modalités fixées par le règlement intérieur. Il décide de l'emploi des fonds de l'Association, autorise toute acquisition ou vente d'immeubles, de valeurs mobilières, d'objets mobiliers, toute hypothèque ou tout nantissement. Sous réserve de ratification par la plus prochaine AG, il peut passer tous les accords ou contrats pour poursuivre les buts de l'Association tels que définis à l'article 3.

Le CA applique les décisions de l'AG. Il dirige l'Association dans l'intervalle des Assemblées générales et réalise tous les actes conservatoires et d'administration nécessaires à son bon fonctionnement. En particulier, il convoque l'AG ordinaire. Le CA se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres ou du quart des membres de l'Association. La participation du tiers, au moins, des membres du CA est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le calcul de ce quorum, les pouvoirs ne comptent pas.

Sont réputés présents au sens du paragraphe précédent les membres du CA qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale, dans des conditions précisées par le règlement intérieur. Le vote par procuration est autorisé. Chaque administrateur peut détenir deux pouvoirs au plus. À moins que les présents statuts n'en disposent expressément autrement, les délibérations du CA sont acquises à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme suffrages exprimés, ni les votes blancs ou les votes nuls en cas de scrutin secret. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et le secrétaire de séance ou, en cas d'empêchement, par un autre membre du bureau. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Toute personne dont l'avis est utile peut être appelée par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du CA. Toutefois, dès qu'un administrateur le demande, le Conseil délibère à huis clos.

Les membres du CA communiquent notamment au moyen de listes de diffusion hébergées et archivées sur le site de l'Association. Les membres du CA peuvent démissionner avant la fin de leur mandat, à condition d'en informer les autres membres de ce même Conseil, ainsi que les adhérents sur la liste de diffusion de l'Association. Tout membre du CA qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. La démission du CA est également constatée en cas de perte de la qualité de membre de l'Association. Dans les deux cas, les adhérents devront en être informés de la même manière

que pour une démission expresse.

Commentaire explicatif

Rien de bien compliqué ici. On indique la date à laquelle l'association arrête ses comptes. Profitons de ce commentaire pour préciser que les cotisations restent dues par années civiles. Autrement dit, cela ne change rien pour les membres, qui doivent être à jour de cotisation pour voter valablement durant l'AG.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2024

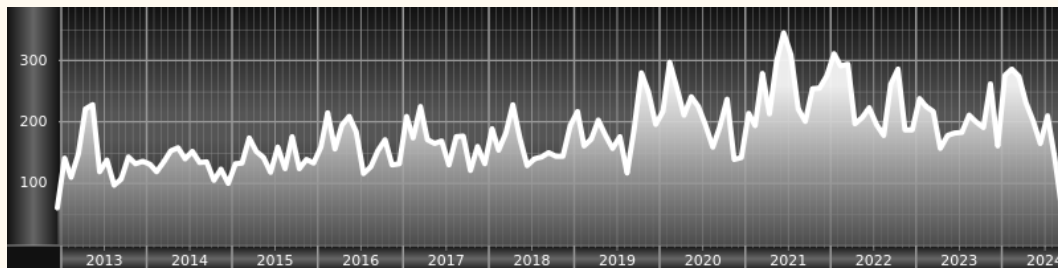
- Ouverture de l'AGE par le président de l'association ou son représentant dûment mandaté.
- Présentation du projet de nouveaux statuts par le trésorier et vote.
- Mandat à donner au président pour procéder aux déclarations nécessaires (préfecture de police et service des impôts).
- Clôture des travaux d'AGE par le président de séance.

Pour le CA,

François Druel, trésorier de l'association



🌀 ET MAINTENANT, UNE BONNE VIEILLE VEILLE TEXNOLOGIQUE!



Chers adhérents, nous veillons TEXnologiquement pour vous!

En effet, la présente rubrique est dédiée aux nouveautés apparues sur le CTAN que vous auriez pu manquer. Elle témoigne de la vitalité de la communauté TEX. Nous y listerons la grande majorité des packages ou classes récemment apparus ainsi que parfois, parmi ceux « simplement » mis à jour, certains qui méritent à notre sens d'être signalés. Nous ne nous interdirons pas, le cas échéant, d'en mentionner de plus anciens, soit parce qu'ils nous semblent injustement méconnus, soit parce qu'ils sont les fruits de contributeurs francophones. Au sujet de la francophonie, nous signalons au moyen du logo 🌐 les travaux de francophones.

Enfin, nous avons à cœur d'illustrer ces pages par des exemples. La plupart sont dûs aux auteurs des packages eux-mêmes : nous les avons trouvés dans leurs documentations et nous en publions le code en regard du résultat. Mais ce code est parfois trop long pour être publié en ces pages, auquel cas seul le résultat est utilisé; il est néanmoins facile à trouver dans la documentation du package en question. C'est plus loin le cas pour l'illustration relative au package `sunpath`.

Nouveautés

Pour la rubrique du présent numéro, nous listons la plupart des nouveautés, classées par ordre chronologique, apparues depuis la précédente *Lettre*²⁷, pendant le mois d'octobre 2024. Nous espérons n'oublier aucun nouveau package. Si c'était le cas, merci de nous le faire savoir.

Il se trouve que d'importantes modifications de packages nous ont échappé, fin septembre. À notre décharge, rappelons qu'à cette période, le serveur du CTAN faisait l'objet d'une importante migration, qui rendait sa consultation moins aisée qu'à l'ordinaire.

Toujours est-il qu'à cette période, le contributeur Clea F. Rees²⁸ a rénové nombre des packages qu'il maintient, notamment en renommant des fontes selon le standard en vigueur, développé par Karl Berry dans son package `fontname`. Nous invitons donc le lectorat à jeter un œil sur les packages `berenisadf`, `libris`, `romandeadf` et `venturisadf` (nous chroniquons page suivante les deux packages ayant bénéficié du même traitement, mais en octobre).

Enfin, le même contributeur se préoccupe aussi des dinosaures²⁹ amateurs de fontes, mais utilisant des moteurs 8 bits, avec ses packages `cfr-lm` et `nfssex-cfr`, qu'il a également mis à jour récemment.

27. La précédente *Lettre* était numérotée 53; elle est parue le 8 octobre 2024, et nous en avons figé le contenu au début du mois d'octobre.

28. <https://www.ctan.org/author/rees>

29. Denis Bitouzé, qui développe la classe de la *Lettre*, a une affection particulière pour les dinosaures. En témoigne la vingt-huitième page de la documentation du package `letgut`, que nous utilisons pour composer la *Lettre*.

Octobre 2024

15 nouveaux packages, dont 3 d'origine francophone.

baskervaldaf : est une fonte conçue par Hirwen Harendal, de l'ADF. Elle est analogue aux célèbres fontes Baskerville, qu'elle peut remplacer si celles-ci ne sont pas disponibles. Ce package contient l'habituel support \LaTeX pour faciliter l'utilisation de ces fontes, qui sont désormais renommées en suivant le standard en vigueur, développé par Karl Berry dans son package `fontname`.


electrumadf : est une fonte conçue par Hirwen Harendal, de l'ADF. Elle ressemble aux fontes Eurostyle et URWCity. Comme le package précédent, celui-ci contient l'habituel support \LaTeX pour faciliter l'utilisation de ces fontes, et celles-ci sont désormais renommées en suivant le standard en vigueur, développé par Karl Berry dans son package `fontname`.


fontscripts : fournit des variantes d'encodage de polices, des métriques de support et des fragments de script Lua pour automatiser la création de fichiers de polices \TeX/\LaTeX pour les moteurs 8 bits utilisant `l3build`. Un système basé sur des modèles permet la génération automatique de tables de polices et de tests `l3build`.


udiss : est destiné à la composition de *dissertations* (mémoires ou thèses) dans les universités, d'où son nom. Encore au stade expérimental, il fournit un ensemble commun de macros dont le rendu doit être déterminé en fonction des attentes de chaque institution par des fichiers de style spécifiques. Il est le fait de nos homologues indiens, qui organisent la prochaine conférence **TUG** en juillet prochain. Voir notre calendrier en page 27.



hduthesis : permet de composer des thèses au sein de l'université des sciences et technologies électroniques de Hangzhou, dans le Zhejiang, en Chine, dont on n'ignore pas qu'elle fut fondée en 1980.

 **faq-fr-gutenberg** : contient les versions PDF de notre FAQ évoquées dans l'éditorial de la Lettre 53 et le compte-rendu de la réunion du CA du 8 septembre, ainsi que dans le présent numéro page 6.

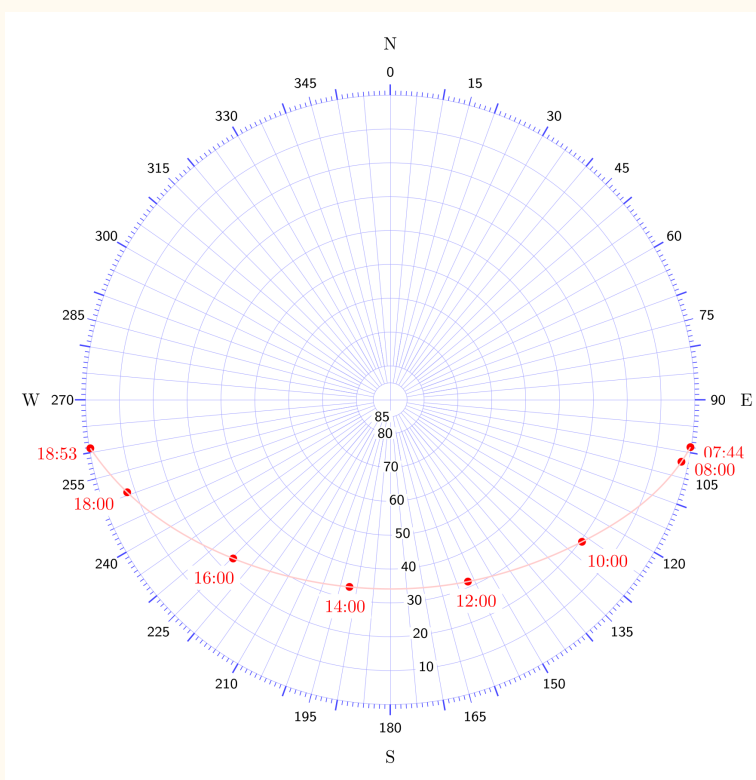
 **mp-geom2d** : facilite l'utilisation de MetaPost pour la construction de figures en géométrie plane grâce à un ensemble de commandes en français qui se rapprochent autant que possible de l'ensemble d'instructions que l'on donnerait pour construire la figure à la main. Le manuel est composé de manière remarquablement claire et agréable et fournit de très nombreux exemples.

 **tikz-decofonts** : fournit trois fontes fantaisie à utiliser avec *TikZ*, imitant le rendu du pinceau, du feutre ou du *pixel art*.

numbersets : fournit des commandes sémantiques pour représenter des ensembles de nombres.

sunpath : permet de tracer la trajectoire du soleil en coordonnées polaires. La documentation contient de nombreux exemples.

FIGURE 4 – Un exemple d'utilisation du package `sunpath`, trouvé dans sa documentation; le code de cet exemple, qui est un poil trop long pour être publié dans ces pages, est publié dans ladite documentation, qui est de belle qualité, mais en anglais.



temporal-logic : fournit des symboles fort utiles pour écrire des formules en logique temporelle. Cette extension couvre quatre variantes de ladite logique que les spécialistes reconnaîtront certainement grâce à leurs acronymes : LTL, MTL, MFOLTL et CMFTBL.

sshrc-insight : sert à mettre en forme des demandes de financements pour le *Insight Grants program* du *Canada's Social Sciences and Humanities Research Council*.

beamertheme-mirage : est un thème Beamer aux tons pastels inspiré de la couverture de l'album de la chanson *Mirage* de Zhou Shen.

cora-macs : sert à composer dans le corps du texte divers types de formules utiles pour représenter des systèmes cyber-physiques.

gb4e-next : complète `gb4e`, collection d'outils aidant à composer des textes ayant trait à la linguistique, en ajoutant des commandes pour renvoyer à l'exemple précédent ou suivant.

Enfin, notons la mise à jour du package `bookshelf`, qui, à partir d'un fichier `.bib`, crée une image représentant un rayonnage de bibliothèque.

Comment soi-même veiller technologiquement ?

Pour être tenu informé en « temps réel » des nouveautés et mises à jour du CTAN, on peut par exemple consulter régulièrement la page <https://www.ctan.org/ctan-ann> ou, mieux, s'abonner aux flux ou à la liste CTAN-ann qui y sont mentionnés. Il est alors toutefois à noter que, si les nouveautés sont effectivement toutes signalées, les mises à jour ne le sont en revanche que si leurs auteurs ont estimé que l'annonce se justifiait.

Patrick Bideault, Bastien Dumont & Yvon Henel



LA FONTE DE CE NUMÉRO : OVERLOCK

La famille de fontes Overlock est l'œuvre de Dario Manuel Muhafara pour la fonderie argentine Tipo³⁰. Cette fonderie distribue ces fontes sous la version 1.1 de la licence SIL Open Font³¹; leur gratuité leur offre une large diffusion, qui a suscité chez Bob Tennent^{32, 33} la rédaction d'un package support pour cette fonte.

Overlock offre de nombreuses fonctionnalités, qui permettent de composer un document satisfaisant; cette *Lettre* en témoigne.

Pour utiliser les fontes, il suffit d'ajouter au préambule de votre document l'appel suivant :

Exemple 1 : appel d'Overlock

```
1 \usepackage{overlock}
```

Cet appel suffit pour composer avec Overlock toute portion de texte sans empattements – car la fonte Overlock en est dépourvue. Ainsi, les glyphes d'Overlock sont obtenus par la commande `\textsf` placée dans le corps du texte.

Pour l'utiliser par défaut pour le texte courant, comme c'est le cas pour la présente *Lettre*, il faut ajouter à cet appel le paramètre `sfdefault`, comme suit :

Exemple 2 : appel d'Overlock pour le texte entier

```
1 \usepackage[sfdefault]{overlock}
```

Une fonte assez complète

Overlock propose un choix de styles et de graisses que nous détaillons ici. Il est facile de les obtenir grâce au package dédié.

FIGURE 5 – Overlock : quelques glyphes romains et italiques



Le package permet une sélection aisée des différentes graisses disponibles : l'option `black` passée à l'appel du package choisit cette série de glyphes comme fonte grasse par défaut. De la même manière, utiliser l'option `medium` revient à choisir cette série pour le texte courant.

30. <http://www.tipo.net.ar>

31. Le trésorier de l'association, François Druel, connaît bien cette licence et a prévu d'en parler dans un prochain article consacré à une autre fonte en bénéficiant.

32. Bob Tennent a *packagé* de très nombreuses fontes pour (all)TeX. Voir <https://ctan.org/author/tennent>

33. Cet article est largement inspiré du README de la documentation du package `overlock`, dû à Bob Tennent. Merci à lui!

FIGURE 6 – Overlock : deux graisses grasses



FIGURE 7 – Overlock : les italiques gras



Les encodages supportés sont OT1, T1, LY1 & TS1³⁴. Les utilisateurs de Lua \TeX et X \TeX qui préféreraient les fontes de type 1 (T1) ou ne pas utiliser le package `fontspec` choisiront l’option `type1` :

```
Exemple 3 : sélection des fontes type 1
1 \usepackage[type1]{overlock}
```

Enfin, les options `scaled=<nombre>` ou `scale=<nombre>`, passées à l’appel du package, sont utilisées pour jouer sur la hauteur d’x des caractères selon le facteur `<nombre>`.

Chiffres et mathématiques

Par défaut, les chiffres sont elzéviens. Les chiffres tabulaires (à chasse fixe, ou *monospace*) sont obtenus par la commande `\liningnums`, au sein de laquelle on revient aux chiffres elzéviens par `\oldstylenums`.

Malheureusement, là s’arrête le support mathématique : ces fontes ne dispose malheureusement pas de fonte mathématique. On peut, comme nous l’avons fait pour la *Lettre 53* et la fonte *Alegreya*, utiliser une fonte mathématique (avec le package `unicode-math`) et le package `mathastext` pour remplacer les caractères alphabétiques de la fonte mathématique par la fonte du texte. Ci-dessous, nous avons choisi d’utiliser la fonte mathématique Garamond, mais il est sans doute possible de faire mieux :

34. À ce sujet, nous vous renvoyons au fichier *TeX font encodings*, facilement accessible sur le CTAN ou, sous Linux, via la commande `texdoc encguide`. Il n’est malheureusement disponible qu’en anglais mais contient des informations indispensables dès lors que l’on souhaite gérer finement des fontes. En français, on trouvera évidemment, de la main de Yannis Haralambous, un ouvrage bien plus vaste qui constitue la référence sur le sujet (et qui fut traduit vers l’anglais).

Exemple 4 : préambule pour une fonte maths avec Overlock

```

1 \usepackage{unicode-math}
2 \setmathfont{Garamond-Math.otf}[StylisticSet={7,9}]
3 \usepackage{overlock}
4 \usepackage[italic,LGRgreek]{mathastext}

```

Nous avons aussi utilisé le package `metalogoX` pour ajuster les différents logos (L)TeX.

La figure 8 illustre ces choix³⁵.

FIGURE 8 – Illustration de la composition des mathématiques avec la fonte mathématique *Garamond* et le package `mathastext` pour remplacer les caractères courants.

Theorème 1 (des résidus). Soit f une fonction analytique dans une région G à l'exception des points isolés a_1, a_2, \dots, a_m . Si γ est une courbe dans G fermée simple, rectifiable, positivement orientée qui ne passe par aucun des points a_k , alors

$$\sum_k (f, a_k) = \frac{1}{2\pi i} \int_{\gamma} f(z) dz.$$

Absence de fonte monospace et de petites capitales grasses

Si les petites capitales sont bien offertes par les fontes Overlock, aucun glyphe n'est prévu pour leur version grasse (que nous utilisons habituellement pour la liste des acronymes, imitant en cela la marche typographique de nombre de dictionnaires). Nous avons tout simplement choisi de les remplacer par des petites capitales dénuées de surcharge pondérale, considérant que nul ne nous en tiendrait rigueur³⁶.

Par ailleurs, et comme souvent, cette fonte est dépourvue de caractères à chasse fixe. Or la *Lettre* fait abondamment appel aux fontes non proportionnelles pour ses exemples de code. Fort des habitudes prises dans les numéros précédents, nous avons décidé d'ajouter à Overlock des caractères monospace (appelés par la commande `\texttt`) provenant d'une autre fonte. Nous avons choisi Noto Sans mono, dont nous avons parlé dans la *Lettre* 50, parue en juin 2023.

Nous avons appelé cette fonte ainsi :

Exemple 5 : préambule pour une fonte monospace avec Overlock

```

1 \usepackage{noto-mono}

```

Nous espérons que notre choix de fonte monospace vous conviendra.

Si l'on reprend les fragments de code cités plus haut, on constate que le choix des fontes utilisées pour ce numéro de la *Lettre* est donc effectué via les appels suivants :

35. Quelques caractères manquent dans ce théorème ! Étant pris par le temps, et ignare en matière de composition des mathématiques, je publie le théorème entaché d'erreurs. Elles disparaîtront quand des experts viendront au secours de cet article, de même que la présente note. Je fais appel à votre compréhension, tant il est impératif que cette *Lettre* soit publiée ce jour, 2 novembre 2024 — ceci en raison des convocations qu'elle contient.

36. Si c'était le cas, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de l'association.

Exemple 6 : préambule pour les fontes de ce numéro

```

1 \usepackage{unicode-math}
2 \setmathfont{Garamond-Math.otf}[StylisticSet={7,9}]
3 \usepackage[scale=0.85]{noto-mono}
4 \usepackage{overlock}
5 \usepackage[italic,LGRgreek]{mathastext}
6 % ajustement des logos TeX
7 \usepackage{metalogoX}

```

Lors de la compilation, Lua^ATeX nous a informés de l’absence du caractère U+00A0. Il s’agit d’une espace insécable; son absence ne laisse pas de nous étonner. Mais pris par le temps (il est impératif que cette *Lettre* sorte en temps et en heure en raison des convocations qu’elle contient), nous ne corrigeons pas. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Malgré l’absence de fontes mathématique et monospace, ainsi que des petites capitales grasses et donc d’une espace insécable, nous espérons que vous serez sensibles à l’efficacité d’Overlock, notamment pour le texte courant. C’est une fonte assez simple, mais qui peut être utile, et dont le package simplifie l’utilisation.

Nous ne vous cachons pas qu’Overlock nous semble peu adaptée à la titraille, et que la couverture du présent numéro aurait été améliorée par l’emploi d’une autre fonte. Mais voilà, le principe de la *Lettre* est de passer des fontes au banc d’essai. C’est chose faite pour Overlock, qui présente en ces pages ses indéniables qualités... ainsi que ses points faibles. Réjouissons-nous qu’elle soit disponible au sein de TeX et laissons les esprits chagrins se goberger de pureté typographique. Dans *La Foire aux vanités*, Thackeray écrit que *Le monde est un miroir qui renvoie à chacun ses propres traits; si vous fronchez le sourcil en le regardant, il vous jette un coup d’œil renfrogné. Riez, au contraire, avec lui, et il se montrera bon compagnon.*

Overlock peut tout à fait être un bon compagnon — il suffit de l’utiliser à bon escient.

Patrick Bideault

Références

- [1] Yannis HARALAMBOUS. *Fontes et codages*. Paris, France : O’Reilly, 2004. ISBN : 2-84177-273-X.
- [2] William Makepeace THACKERAY. *La Foire aux vanités*. 1847.



PROCHAINES RENCONTRES

Voici les prochaines rencontres concernant nos logiciels préférés :

- comme il arrive que la lecture de ce numéro soit commencée ici, et que le ripolinage ne nous fait pas peur, il est après tout possible que l’information vous ait échappé : la prochaine journée GUTenberg aura lieu le samedi 16 novembre 2024 (voir notre annonce page 2).
- le TUG 2025 aura lieu dans le Kerala, en Inde, mi-juillet 2025. Il sera hébergé par la société TeXFolio³⁷. La page <https://tug.org/tug2025/> sera mise à jour petit à petit et reprendra toutes les informations utiles.

37. <https://texfolio.org>

Et tous les mois, en ligne

Chaque mois, retrouvons-nous en ligne pour nos exposés !

<https://www.gutenberg-asso.fr/-Exposes-mensuels->

Exposés à venir :

- le jeudi 5 décembre 2024, à 20 heures, Thomas Colcombet nous parlera de son package `knowledge` et de l'outil associé `knowledge-clustering`. Pour plus d'informations, voir sur le site de l'association la page dédiée à cet exposé³⁸ ;
- et le jeudi 9 janvier 2025, à 20 heures, Alexis Bienvenüe présentera son outil `Auto Multiple Choice`, qui permet la correction automatique des QCM écrits en `LaTeX`. Le site de l'association consacre également une page à cet exposé³⁹.

Mais aussi tous les mois, en présentiel, à Paris

Le premier samedi de chaque mois, en présentiel, à Paris, lors des samedis du libre !

<https://samedis-du-libre.org/Premier-Samedi-du-Libre>



MAIS À PRÉSENT, JOUONS UN PEU !

Dans la *Lettre* 53, je vous invitais à deviner la devise de François Arago dans les termes suivants :

Rébus (*devise de François Arago*)

URE	
AR	ÉRIL

Solution ci-dessous

Solution du rébus de la *Lettre* précédente

Arago chérit la droiture par dessus tout. (AR à gauche ÉRIL à droite URE par dessus tout.)

Yvon Henel



38. <https://www.gutenberg-asso.fr/5-decembre-2024-knowledge-et-knowledge-clustering>

39. <https://www.gutenberg-asso.fr/9-janvier-2025-Correction-automatique-des-QCM-ecrits-en-LaTeX-avec-Auto>



ACRONYMES

ADF	Arkandis Digital Foundry
AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
APRIL	Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre
BBB	BigBlueButton
CA	Conseil d'Administration
CEREMADE	CEntre de REcherche en MATHématiques de la DÉcision
CI/CD	<i>Continuous Integration/Continuous Delivery</i> (intégration continue/livraison continue)
CTAN	<i>Comprehensive T_EX Archive Network</i> (réseau complet d'archives T _E X)
DOI	<i>Digital Object Identifier</i> (identifiant numérique d'objet)
ÉNS	École Normale Supérieure
FAQ	<i>Frequently Asked Questions</i> (questions fréquemment posées, souvent librement traduit en « foire aux questions »)
FSMP	Fondation Sciences et Mathématiques de Paris
IDE	<i>Integrated Development Environment</i> (environnement de développement intégré)
LMPA	Laboratoire de Mathématiques Pures et Appliquées
OJS	<i>Open Journal Systems</i> (systèmes de journal ouverts)
PDF	<i>Portable Document Format</i> (format de document portable)
QCM	Questionnaire à Choix Multiples
SIL	<i>Summer Institute of Linguistics</i> (Société internationale de linguistique)
SMAI	<i>Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles</i>
SMF	<i>Société Mathématique de France</i>
TikZ	<i>TikZ ist kein Zeichenprogramm</i> (TikZ n'est pas un programme de dessin)
TUG	<i>T_EX User Group</i> (groupe international d'utilisateurs de T _E X)
UP	<i>Underwater Pinball</i> (sport imaginé par un utilisateur au bout de quarante-cinq tentatives infructueuses de compilation : <i>mieux vaut me mettre au flipper subaquatique, tiens!</i>)
URL	<i>Uniform Resource Locator</i> (localisateur uniforme de ressource ou, plus clairement, format des adresses du Web)

La rédaction tient à remercier MFerrer et quark67 pour les erreurs qu'ils ont remarquées dans la *Lettre* 53 ; ces erreurs ont été corrigées. Si vous en remarquez d'autres, merci de nous les signaler par courriel à secretariat@gutenberg-asso.fr.

La rédaction rappelle au lecteur que le code source de la présente revue est inclus dans le présent [PDF](#). On y accède en fin d'article en cliquant sur les trombones.

Enfin, nous vous conseillons de télécharger la présente *Lettre* pour la lire grâce à un logiciel dont la seule fonction est la consultation de fichiers [PDF](#) : cela évitera d'éventuelles erreurs d'affichage.

Tant par leurs qualités scriptoïdales, leur patience et leur opiniâtreté que par l'application scrupuleuse de leurs connaissances tout_EXiennes, et par ordre alphabétique inverse de leurs prénoms, ont contribué à cette *Lettre* : Yvon Henel, Patrick Bideault, Maxime Chupin, François Druel, Denis Bitouzé et Bastien Dumont.

GUTenberg

Association GUTenberg
15 rue des Halles – BP 74
75001 Paris
France

secretariat[at]gutenberg-asso[dot]fr

Site Internet : <https://www.gutenberg-asso.fr/>

Cahiers : <http://www.numdam.org/journals/CG/>

Problèmes T_EXniques :

la liste gut : <https://www.gutenberg-asso.fr/-Listes-de-diffusion->

le site T_EXnique de questions et réponses : <https://technique.fr/>

la foire aux questions : <https://faq.gutenberg-asso.fr/>

Cette association est la vôtre : faites-nous part de vos idées, de vos envies, de vos préoccupations à l'adresse [secretariat\[at\]gutenberg-asso\[dot\]fr](mailto:secretariat[at]gutenberg-asso[dot]fr).

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

- Les adhésions sont à renouveler en début d'année pour l'année civile.
- Les administrations peuvent joindre un bon de commande revêtu de la signature de la personne responsable.
- Pour bénéficier du tarif réduit⁴⁰, joindre un justificatif.

Tarifs 2024

Les membres de GUTenberg peuvent, à un tarif préférentiel, adhérer à l'association internationale, le TUG, et recevoir son bulletin TUGboat :

Personne physique à tarif normal : 65 € (au lieu de 85 \$)

Personne physique à tarif réduit : 40 € (au lieu de 55 \$)

Type d'adhésion	Prix
Personne physique	30 €
Personne physique + adhésion TUG	95 €
Personne physique à tarif réduit	15 €
Personne physique à tarif réduit + adhésion TUG	55 €
Association d'étudiants	65 €
Organisme à but non lucratif	130 €
Organisme à but lucratif	229 €

Règlements

Les règlements peuvent s'effectuer par :

- virement bancaire⁴¹ (IBAN : FR76 3000 3001 0900 0372 6086 280)

Veillez à bien indiquer vos nom et prénom dans les références du virement !

- Paypal⁴¹ : <https://www.gutenberg-asso.fr/?Adherer-en-ligne>
- bulletin et chèque⁴¹ : <https://www.gutenberg-asso.fr/?Adherer-a-l-association>

La Lettre GUTenberg

Bulletin irrégulomestriel de l'association GUTenberg

Directeur de la publication : Patrick Bideault

Comité de rédaction : Patrick Bideault, Denis Bitouzé,
Céline Chevalier & Bastien Dumont

Adresse de la rédaction : Association GUTenberg
15 rue des Halles – BP 74
75001 Paris
issn : 2742-6149 (version numérique)

40. Étudiant, demandeur d'emploi et plus largement toute personne non redevable de l'impôt sur le revenu.

41. Nous vous remercions de privilégier le virement bancaire.